

CIRCULAIRE N° 2022-04

Châlons-en-Champagne, le 21 février 2022
Le Président du Centre de Gestion
à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Établissements Publics Communaux

Ateliers statutaires

Le service juridique et statutaire du Centre de gestion a le plaisir de vous inviter à ses nouveaux **ateliers statutaires**.

Afin de répondre à l'évolution de vos demandes, des ateliers animés par nos juristes sont proposés autour de thématiques statutaires en lien avec l'actualité ou relatifs aux grandes problématiques de la gestion statutaire. Ces ateliers seront l'opportunité de vous proposer un rappel du droit mais surtout de vous guider, de manière pédagogique et pratique, en proposant un accompagnement technique à travers des cas pratiques, des outils « clé en main » et enfin d'échanger avec nos juristes.

Ces ateliers seront également complétés par des « **petits-déj statut** » réguliers qui proposeront une analyse synthétique et pratique de l'actualité ou d'une thématique statutaire spécifique.

Ces deux premiers ateliers, programmés en visioconférence **les 15 et 22 mars 2022**, seront l'occasion de dresser un point d'étape de l'application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique autour de deux thématiques incontournables que sont les lignes directrices de gestion (LDG) et le dispositif de signalement. Vous pouvez dès maintenant procéder à votre inscription, en cliquant sur le [présent lien](#), au minimum 24 heures avant chaque réunion. Le lien de connexion à la visioconférence sera envoyé sur le courriel de la collectivité ou de l'établissement public la veille de l'atelier.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'ESTERNAY,
Membre du CRO du CNFPT Grand Est

